

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-109

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 juin 2020 relatif aux modalités d'allongement du délai de réalisation des travaux dans le cadre d'un prêt réglementé ;

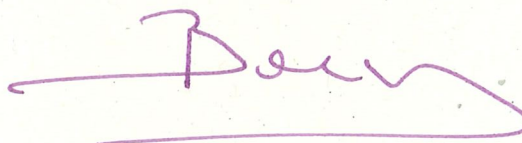
En ayant délibéré lors de sa séance du 21 novembre 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 21 novembre 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,
Par délégation



Christophe BORIES